



L'ACCÉLÉRATION BRUTALE DU SOUS-EFFECTIF NOUS MENE DROIT DANS LE MUR

FO Justice a toujours défendu et revendiqué l'amélioration du triptyque : Sécurité-Recrutement-Reconnaissance. Le tout étant intrinsèquement lié !

Aujourd'hui, l'administration semble découvrir que notre institution n'attire plus personne. Le taux de présence au concours de surveillant ne cesse de s'éroder pour atteindre péniblement les 18% pour la campagne de recrutement 2022. Les lauréats fuient massivement vers d'autres horizons. Nous en sommes arrivés à un point où l'ENAP n'a pas d'autres choix que de fusionner les promos d'élèves...

Le constat est implacable : les politiques de recrutement, de fidélisation et de lutte contre les phénomènes de violence signés à l'emporte-pièce par l'UNSA Justice en 2018 sont des échecs cuisants !

Nous sommes sidérés de constater que malgré ses maux, la pénitencière est la grande absente des États Généraux. A peine quelques lignes sur le rôle du surveillant et sur le renforcement des moyens alloués au milieu ouvert. Rien sur le statut, rien sur les effectifs, rien sur le recours aux heures supplémentaires, rien sur les agressions et violences, rien sur les conditions d'exercice... **Bref, un vide abyssal au milieu d'un océan de 250 pages, sans compter les annexes...**



Si on ajoute à ce tableau peu reluisant la surpopulation pénale, le port généralisé du gilet par lame, le déploiement « quoiqu'il en coûte » des ELSP, le cocktail est explosif !

Les conséquences sont bien connues pour les personnels : surcharge de travail, rappels à gogo, refus quasi-systématique des droits et des acquis des personnels (décalage des congés, utilisation des CET, congés paternité...). DANS TRÈS PEU DE TEMPS LA MACHINE VA DÉRAILLER !

En parallèle, les services administratifs souffrent des mêmes maux. Avec l'empilement des réformes, la mise en place au pas de charge de nouveaux progiciels et les sous dotations, **ils ne sont pas en reste sur l'échelle du désespoir...**

Cela engendre de nouvelles conséquences néfastes telles que le retard de plusieurs mois sur les mises en paiement des prestations accessoires, des versements de parties civiles, des frais de changement de résidence, des frais de déplacement, des retards sur les publications des résultats des mobilités, sur les décisions administratives etc...

C'EST LA DOUBLE PEINE POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS !

Si l'administration ne change pas rapidement de braquet, nous passerons des mots à l'action !

Profitez bien de cet été pour vous refaire une santé. Les personnels, eux, n'auront pas ce luxe.

La rentrée s'annonce chaude, très chaude même !

Le 13 juillet 2022,

L'UISP FO Justice Haut-de-France

